



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-61

L'an deux mille vingt cinq à 10h30
Le 14 octobre, à Chalons en Champagne

Date de convocation	7 octobre 2025
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	30 Présents
● Votes par procuration	1 vote par procuration

Étaient présents :

M Emmanuel BAUDART
M Jean Marie BARREDA
M. Philippe CLAUDE
M Dominique COLLIN
Mme Daniele COMBE
M Hervé CORVISIER
M Jean Pierre CORVISIER
M. Bernard DEKENS
Mme Ines DE MONTGON
M Mickael DUFLOX
M Alain DUPOMMIER
Mme Pascale GAILLOT
M Kévin GENGOUX (Pv de M LIEBEAUX)
M Eric GILLARDIN
Mme Dominique HUMBERT

M Yvon HUMBLLOT
M Jean Claude JACQUEMART
M Jean Yves JONET
M Benoît JOURDAIN
M Michel LALLEMAND
M Pascal LEPAGE
M Christian MAGISSON
M. Michel NORMAND
M Alain REUTER
M Yannick ROSSATO
M Jean SIMONIN
M Daniel THOMAS
M Claude VALDENNAIRE
M Jean François VALLOIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

PROJET DIGUES – MAITRISE D'ŒUVRE - AVENANT G2 PRO

Résultat du vote
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-61

Objet de la délibération :

PROJET DIGUES – MAITRISE D'ŒUVRE - AVENANT G2 PRO

Il est proposé d'intégrer la mission G2-PRO aux prestations confiées au maître d'œuvre.
Cette prestation consiste à la rédaction d'un rapport avec les points suivants :

- Synthèse des données disponibles
- Définition du contexte géologique
- Définition des risques naturels
- Analyse des reconnaissances géotechniques et essais de laboratoire
- Définition du modèle géotechnique et des paramètres mécaniques
- Définition des mesures d'adaptation de l'ouvrage au contexte géotechnique pour réduire les risques
- Notes de calculs de dimensionnement

Cette mission aurait fait l'objet d'une consultation simplifiée dans le cadre d'étude complémentaire.
Cependant, il est proposé de confier la mission G2-PRO au MOE agréé, afin de ne pas diluer sa responsabilité dans le cadre de la conception et de la justification du projet de confortement de la digue du port de Givet, classée B en termes de SOH.

Enfin, il convient de préciser que cette prestation non intégrée au cahier des charges du marché n'a été intégrée dans aucune offre des candidats, ne remettant pas en cause l'analyse des offres réalisée.
Cette mission entraine un avenant financier de 25 450€ HT - 30 540€ TTC.

La mission G4 relative à l'exécution des travaux fera également l'objet d'un avenant pour le même motif.
Celui-ci sera présenté en phase ACT, lorsque l'objectif de protection et le projet seront validés.

Après avis de la CAO du 30/09/25 et du Bureau Syndical,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre de restauration des digues du port de Givet**



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS